

Formation

CACES® R484

**Ponts roulants et portiques
catégorie 1 (commande au sol)**



PROGRAMME

➤ THEORIE

Réglementation et textes en vigueur
Définition du poste de pontier
Responsabilités du pontier
Technologie élémentaire des ponts roulants
Méthodologie de levage
L'élingage des charges
Consignes de sécurité
Gestes de commandement

➤ PRATIQUE

Prise de contrôle du pont roulant dans son environnement
Adéquation du pont roulant à l'opération de manutention envisagée
Adéquation des accessoires de levage à l'opération de manutention envisagée
Vérification et opérations nécessaires avant la prise de poste
Manœuvre de levage et de positionnement avec souplesse et précision
Elingage de charges
Mouvements décomposés et synchronisés en positionnant de la charge à un endroit précis
Maîtrise du balancement de la charge
Prise et dépose de charges en suivant les gestes de commandement et de communication
Repérage des anomalies et difficultés rencontrées et rendu à hiérarchie



Taux de satisfaction
programme 2022

OBJECTIFS

- Manipuler un pont roulant à commande par boîte à boutons et/ou radiocommande dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS.
- Réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste.
- Choisir et mettre en œuvre les accessoires d'élingage appropriés à la charge pour lever et transférer des charges.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du pont roulant.

PUBLIC

- Futurs pontiers élingueurs ou utilisateurs des ponts roulants à commande par boîte à boutons et/ou radiocommande.

DURÉE

- 21 ou 14 heures selon expérience

PRÉ-REQUIS

- Être apte médicalement.
- Compréhension écrite et orale du français.

PÉDAGOGIE

- **Méthodes pédagogiques**

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à la manipulation d'un pont roulant en toute sécurité, et d'exercices pratiques de manipulation.

- **Moyens techniques**

Salle de formation avec PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

- **Moyens humains**

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de pont roulant sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R484 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
- La validation des CACES® est soumise à la réussite d'une évaluation théorique et d'une ou plusieurs évaluations pratiques selon la ou les catégories choisies. Le CACES® ne peut être validé que si l'examen théorique **et** le ou les examens pratiques sont réussis.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

DÉLAIS D'ACCES

- de 24h00 à 8 semaines selon formation et lieu de formation

MODALITÉS

- Prix : nous consulter

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – **ATOUT CAP**, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R484, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.